

La fonction publique territoriale fin 2021 : combien d'employeurs, combien d'agents ?

Marie Lemaire

Au 31 décembre 2021, 1,5 million de fonctionnaires disposent de droits à la retraite, non encore liquidés, acquis à la CNRACL auprès d'employeurs territoriaux. Ces fonctionnaires ont pu être en activité ou non au cours de l'année 2021. Près de 1,2 million de personnes ont aussi travaillé auprès de ces mêmes employeurs territoriaux comme salariés et ainsi cotisé pour leur retraite au régime général et à l'Ircantec. Cette population de salariés regroupe une grande diversité de situations d'emplois : des emplois saisonniers de début de carrière, des emplois ponctuels récurrents mais aussi des emplois permanents.

Le nombre de fonctionnaires a légèrement augmenté en 2021 (+0,9%), ce qui était déjà le cas en 2020 (+0,4%). Après une baisse sensible des effectifs salariés en 2020 (-3,8%) en lien avec la crise sanitaire, ceux-ci ont fortement augmenté en 2021 (+6,9%) représentant un total de 74 700 nouveaux salariés.

58 % des fonctionnaires et 68 % des salariés sont des femmes. Si la population des salariés est plus féminine, elle est aussi plus jeune de 10 ans en moyenne. En effet, les salariés, dont plus de la moitié a moins de 35 ans, sont très jeunes du fait d'un turnover très important sur des périodes courtes et majoritairement en début de carrière.

Le poids de l'emploi public territorial est un peu plus élevé dans les régions du sud de la France : il atteint 4,7 emplois pour 100 habitants en Corse et 4,2 en Occitanie, contre seulement 3,2 dans le Grand Est.

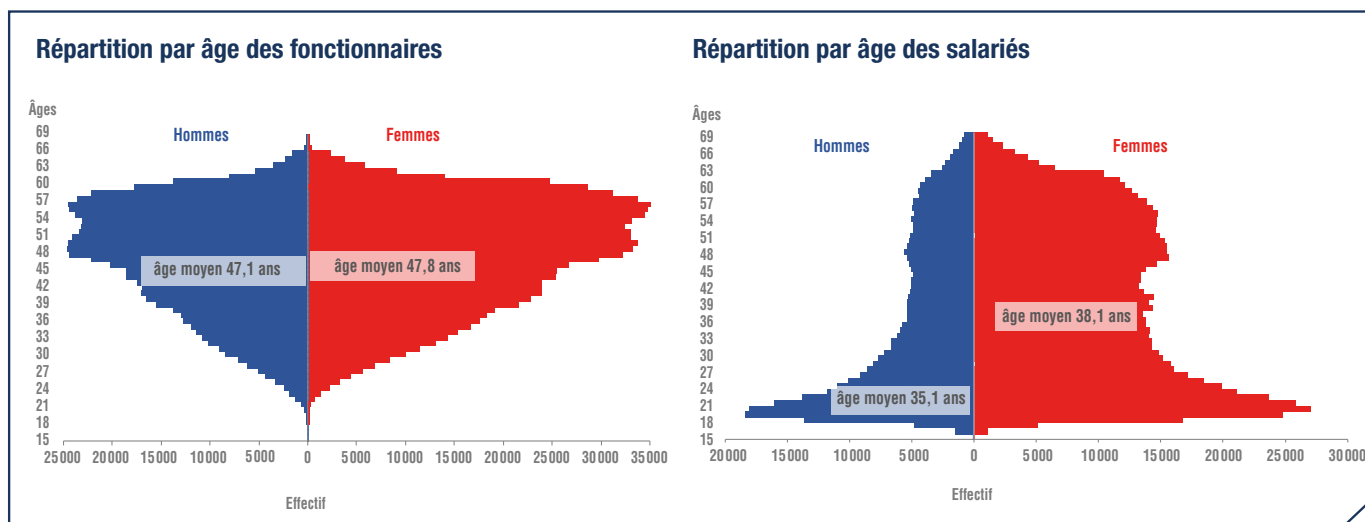
Les communes représentent les trois-quarts des employeurs territoriaux et emploient plus de la moitié des personnels territoriaux. Si les syndicats représentent environ 13 % des employeurs, ils emploient moins de 3 % des fonctionnaires territoriaux et moins de 5 % des salariés. La tendance au regroupement des communes et à la baisse du nombre des syndicats participe à la diminution du nombre des employeurs territoriaux constatée depuis plusieurs années et qui s'accélère depuis 2016.

Les personnels territoriaux : 1 511 500 affiliés à la CNRACL et 1 150 800 cotisants à l'Ircantec

Effectifs des personnels (en milliers)	Ensemble	Évolution 2021/2020	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	1 511,5	+ 0,9 %	631,0	880,5
<i>en %</i>			41,7 %	58,3 %
Salariés*	1 150,8	+ 6,9 %	368,3	782,5
<i>en %</i>			32,0 %	68,0 %

* L'effectif des salariés intègre 78 594 fonctionnaires. Ces derniers sont affiliés à l'Ircantec car ils occupent des emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 28h.

Âge des personnels

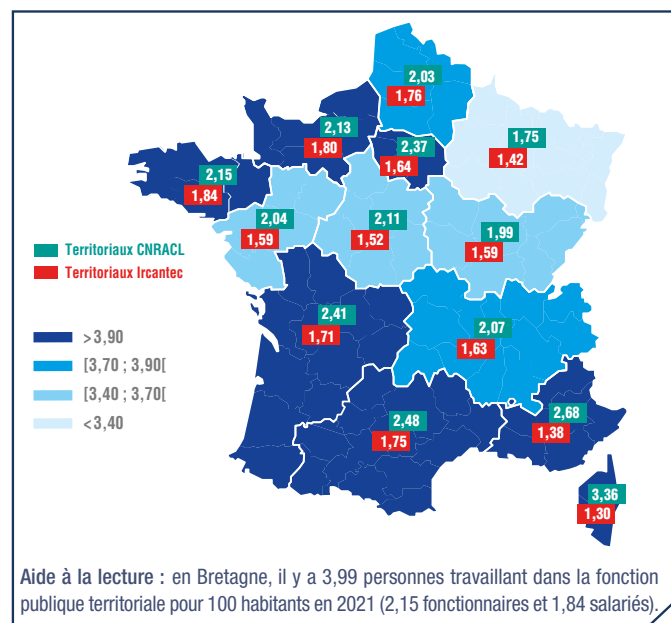


Répartition des personnels territoriaux par type d'employeurs en 2021

Type d'employeurs	CNRACL	Ircantec*
Communes	52,2%	56,6%
Départements	14,3%	8,6%
Centres d'action sociale	5,3%	8,3%
Régions	5,7%	7,0%
Communautés de communes, de ville, Métropole	2,6%	4,4%
Service Départemental d'Incendie et de Secours	5,5%	2,5%
Syndicats	3,5%	0,3%
Autres collectivités territoriales	10,8%	12,3%
TOTAL	100,0%	100,0%

* Un cotisant peut être présent au sein de plusieurs établissements dans l'année.

Poids des personnels territoriaux par rapport à la population régionale 2021



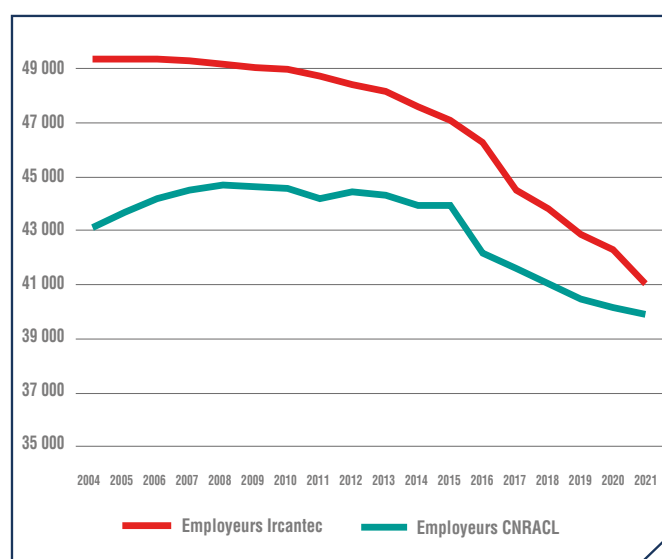
➤ Environ 41 000 employeurs territoriaux publics en 2021 dont les ¾ sont des communes

	CNRACL	Ircantec
Employeurs territoriaux	39 924	41 016

➤ Types d'établissements employeurs territoriaux

Type d'établissements employeurs	CNRACL		Ircantec	
	Nombre d'employeurs	%	Nombre d'employeurs	%
Communes	30 080	75,3	30 541	74,5
Syndicats	5 118	12,8	5 414	13,2
Centres d'action sociale	2 555	6,4	2 558	6,2
Communautés de communes, de ville, Métropoles	1 067	2,7	1 165	2,8
Service Départemental d'Incendie et de Secours	97	0,2	96	0,2
Départements	95	0,2	174	0,4
Régions	19	0,0	25	0,1
Autres collectivités territoriales	893	2,2	1 043	2,5
TOTAL	39 924	100	41 016	100

➤ Évolution du nombre d'employeurs territoriaux

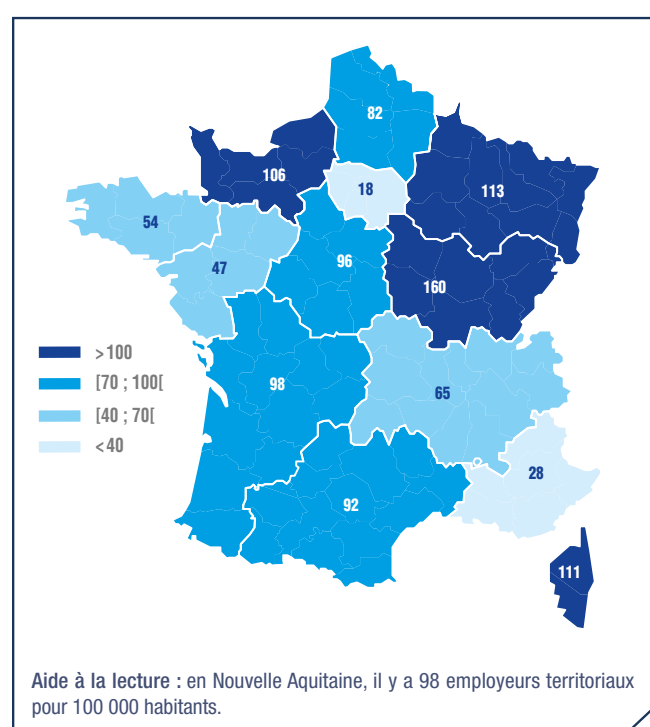


Les fonctionnaires et les salariés n'étant pas toujours enregistrés sur la même structure, les collectivités Ircantec sont plus nombreuses que celles de la CNRACL.

➤ Répartition régionale des employeurs

Régions	CNRACL		Ircantec	
	Répartition des employeurs	Nombre moyen d'agents par employeur	Répartition des employeurs	Nombre moyen d'agents par employeur
Auvergne-Rhône-Alpes	12,0%	35	11,9%	27
Bourgogne-Franche-Comté	9,1%	15	9,1%	12
Bretagne	4,2%	44	4,2%	36
Centre-Val-de-Loire	5,7%	24	5,2%	18
Corse	0,8%	35	0,8%	14
Grand Est	11,7%	21	13,5%	14
Hauts-de-France	10,3%	30	10,5%	24
Île-de-France	5,1%	145	4,7%	104
Normandie	7,4%	24	7,7%	19
Nouvelle-Aquitaine	13,5%	27	12,7%	20
Occitanie	12,1%	31	11,6%	22
Pays de la Loire	4,1%	48	4,1%	37
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,2%	108	3,2%	54
D.R.O.M et C.O.M	0,9%	151	0,8%	158
TOTAL	100,0%	38	100,0%	27

➤ Nombre d'employeurs territoriaux pour 100 000 habitants en 2021



Champs de l'étude :

Pour les fonctionnaires relevant des employeurs territoriaux : ensemble des personnes affiliées au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, la CNRACL, et qui n'ont pas liquidé leurs droits à pension au 31 décembre 2021. En d'autres termes, le périmètre des fonctionnaires concerne toutes les personnes ayant fait l'objet d'au moins une déclaration de la part d'un employeur relevant de la fonction publique territoriale (communes, départements, régions, centres d'action sociale, syndicats) durant leur carrière et n'ayant pas liquidé leurs droits à retraite. Ce périmètre comprend donc des personnes qui peuvent ne pas être en activité (en disponibilité par exemple).

Pour les salariés relevant des employeurs territoriaux : ensemble des personnes qui ont cotisé à l'Ircantec au cours de l'année 2021 en travaillant chez un employeur relevant de la fonction publique territoriale, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une déclaration dans l'année 2021 quelles que soient la durée de leur activité et leurs conditions de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...). Les élus ne sont pas pris en compte dans cette publication.

Les salariés de la fonction publique territoriale relevant de l'Ircantec ont une durée d'affiliation dans le régime réduite pour une bonne partie des personnes ayant acquis des droits. Ainsi, la durée moyenne de cotisation est inférieure à 10 années et près de 50 % des personnes partant à la retraite perçoivent un versement sous forme de capital unique (pour plus de détails, voir le Questions retraite et solidarité - Les études n°25). A l'inverse, les fonctionnaires territoriaux ont des carrières relevant de la CNRACL qui concernent la majeure partie de leur carrière. La CNRACL constitue ainsi leur régime principal dans la très grande majorité des cas (pour plus de détails, voir le Questions retraite et solidarité - Les études n°5). Par conséquent, le périmètre retenu pour les salariés est celui des individus qui ont acquis des droits au cours de l'année 2021 alors que le périmètre considéré pour les fonctionnaires est celui des individus qui disposent de droits dans le régime à la fin de l'année 2021.

Pour en savoir plus

Bridenne, I. (2013), Les retraités de la CNRACL : pensions perçues et parcours de cotisants, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°5, octobre 2013, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg5>

Bulcourt, M. (2019), Typologie des profils de carrière à l'Ircantec, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°25, janvier 2019, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg25>

Chataigner, N. et L. Soulat (2021), Les caractéristiques de l'emploi public dans la fonction publique territoriale, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°26, mai 2021, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg26>

Emons, F. et P. Micallef (2014), Les non-titulaires de la Fonction publique affiliés à l'Ircantec : une population diversifiée, *Questions Politiques Sociales – Les études*, n°7, avril 2014, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg7>

Lemaire, M. et M. Ndiaye (2023), La fonction publique territoriale fin 2020 : combien d'employeurs, combien d'agents ?, *Questions Politiques Sociales – Les brèves*, n°18, janvier 2023, disponible sous : <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/la-fpt-fin-2020-combien-demployeurs-combien-dagents>

Open data de la Direction des Politiques Sociales de la Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques>, rubrique « Statistiques »

Rapport d'activité de l'Ircantec 2021 : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.ircantec.retraites.fr/documentation/nous-connaître/rapport-dactivite-2021>

Recueils statistiques de la CNRACL 2021 : Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://www.cnracl.retraites.fr/sites/default/files/2022-08/RECUEIL%20STATISTIQUE%20CNRACL%202021.pdf>

QPS – Les brèves est une publication de la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts. Ce format condensé propose des éclairages statistiques sur des sujets liés aux missions de la DPS, accompagnés d'un bref commentaire. Elle est complétée par **QPS – Les études** qui a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle, et par **QPS – Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques> à la rubrique **Publications et statistiques**.

politiques-sociales.caissedesdepots.fr >>>



Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts
Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Loïc Gautier
Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 3^e trimestre 2023 – ISSN : en attente
Contact : etudesdps@caissedesdepots.fr – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

Ensemble,
faisons grandir
la France
caissedesdepots.fr

